

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

## **Arrêté du 8 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 mai 2021 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne**

NOR : ECOG2115855A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2021 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne,

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 10 mai 2021 susvisé, les mots : « de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne » sont remplacés par les mots suivants : « de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, spécialité microélectronique et informatique ».

#### **Article 2**

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 8 juin 2021

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,  
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY